

A propos de la réforme des territoires

document n°7

La captation croissante des cadres par les métropoles

Pour exercer son métier, un jeune cadre est presque obligé de résider dans l'une des principales aires urbaines

**Bernard Aubry (Association de Prospective Rhénane),
Jean-François Léger (Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, Institut de démographie)**

Tous âges confondus, la France métropolitaine a vu le nombre des actifs ayant un emploi augmenter, entre 2006 et 2011, de 560 000 unités, passant en cinq ans de 25,3 millions d'actifs occupés en 2006 à 25,9 millions en 2011. Ce sont pour l'essentiel (440 000) de cadres, une catégorie qui ne représente qu'une faible part des emplois¹ de référence (17 % des emplois totaux en 2011, soit 4,4 millions de personnes). Ce constat permet de souligner la dynamique démographique particulière de cette catégorie d'actifs sur le marché du travail. Les cadres se distinguent aussi par leur forte concentration spatiale dans les principales métropoles du pays². Ce double constat s'impose davantage encore lorsqu'on s'intéresse aux jeunes de moins de 40 ans, effectuant la première moitié de leur parcours professionnel.

¹ Dans la suite de ce document et pour simplifier, « emplois » et « population active occupée » sont utilisés indifféremment (en toute rigueur, le champ de l'étude concerne la population active occupée résidant en métropole, qu'elle ait ou non un emploi dans l'hexagone. Données relevées dans les fichiers-détails des enquêtes annuelles des recensements EAR).

² Pour plus de détails sur la dynamique géo-démographique des cadres en France, cf. B. Aubry et J.F. Léger, 2015, « L'inégalité économique des territoires », *Population & Avenir*, n° 722, pp.4-7 et 20. Voir en fin de document..

Les 15-39 ans : moins d'actifs occupés, mais beaucoup plus de cadres

Au cours de cette période (2006-2011), les emplois occupés par les 15-39 ans ont diminué de 300 000 unités. (tableau 1). Cette baisse est à mettre en corrélation avec celle de la population de référence de cet âge (485 000 personnes actives occupées de moins en cinq ans). Le recul touche surtout les non-cadres avec une diminution de 5,5% des effectifs, soit 550 000 emplois. De leur côté, l'effectifs des cadres augmente de 7,4%, ce qui représente 118 000 emplois supplémentaires. Parmi les 25-39 ans (ils sont peu nombreux avant ces âges) la part des cadres a progressé de 1,6 point en cinq ans pour atteindre 17,6% des actifs occupés en 2011.

T.1- Effectifs en 2006 et 2011 de la population âgée de 15 à 39 ans selon la PCS agrégée

Population des 15-39 ans	Effectif 2006 (en milliers)	Effectif 2011 (en milliers)	Solde 2006-2011 (en milliers)	Variation relative 2006-2011
Population totale	20 248	19 763	-485	-2,4%
Actifs occupés	11 594	11 161	-433	-3,7%
dont cadres	1 594	1 712	118	7,4%
dont non cadres	10 000	9 449	-551	-5,5%

Source : B. Aubry (calculs d'après les fichiers-détails des EAR (enquêtes annuelles des recensements)).

Champ : France métropolitaine

8 jeunes cadres sur 10 titulaires de la fonction publique ou en CDI

Nous distinguons trois catégories de cadres actifs (tableau 2):

- 1) les cadres salariés disposant d'un contrat en CDI,
- 2) les titulaires de la fonction publique (noté TFP),
- 3) les autres cadres, en statut précaire (CDD, intérim, stagiaires...), ou des cadres non salariés (les professions libérales par exemple).

Cette dernière catégorie est très hétérogène et son étude exigerait des investigations spécifiques. On s'attache donc davantage à développer l'observation sur les deux premières catégories, à savoir les cadres en CDI et les cadres TFP qui représentent ensemble près de 8 cadres sur 10 parmi les cadres de moins de 40 ans.

Les cadres en CDI sont les plus nombreux. En cinq ans, leur nombre a augmenté de 8,9% (+ 86 000), cependant que ceux de leurs homologues du public ont diminué de 2,8% (- 9 000), réduisant leur part à 18,6% en 2011, soit une baisse de 2,1 points. L'influence du statut sur la répartition géographique des cadres est déterminante.

T.2 - Effectifs en 2006 et 2011 des cadres âgés de 15 à 39 ans selon le statut professionnel

	Effectif 2006 (en milliers)	Effectif 2011 (en milliers)	Solde 2006-2011 (en milliers)	Variation relative 2006-2011
Titulaire de la fonction publique	327	318	-9	-2,8%
CDI	966	1052	86	8,9%
Autres	301	342	41	13,6%
Total	1 594	1 712	118	7,4%

Source : B. Aubry (calculs d'après les fichiers-détails des EAR (enquêtes annuelles des recensements)).

Champ : France métropolitaine

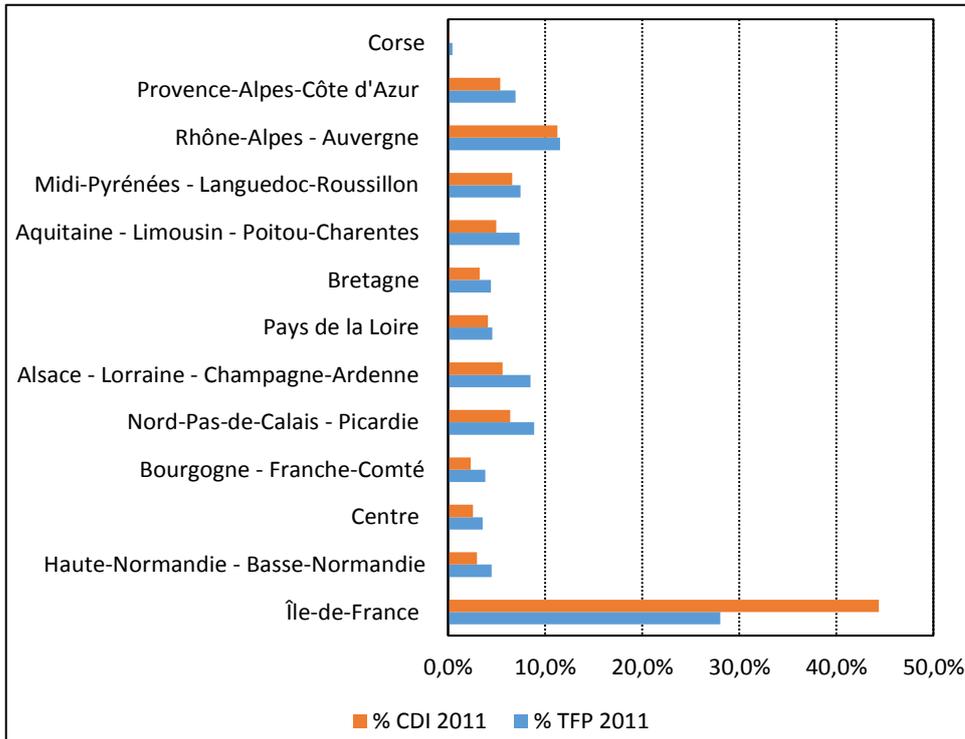
Pour l'illustrer, on prend compte deux nomenclatures territoriales, d'une part la classification administrative (les 13 grandes régions) et d'autre part la classification urbaine. Ce découpage en aires urbaines permet une approche selon la taille des villes. En l'occurrence, on distingue sept catégories d'habitat, depuis l'aire urbaine de Paris aux communes hors aires urbaine (multipolaires ou rurales).

Près de la moitié des jeunes cadres en CDI résident en Ile-de-France

Les cadres de moins de 40 ans du secteur privé se caractérisent non seulement une réelle dynamique démographique, mais aussi par une forte concentration géographique. Deux graphiques illustrent cette répartition régionale pour les cadres (G1) et pour les non-cadres (G2) ; ils permettent aussi de distinguer immédiatement le statut : la barre supérieure concerne les cadres en CDI, la barre inférieure les cadres TFP.

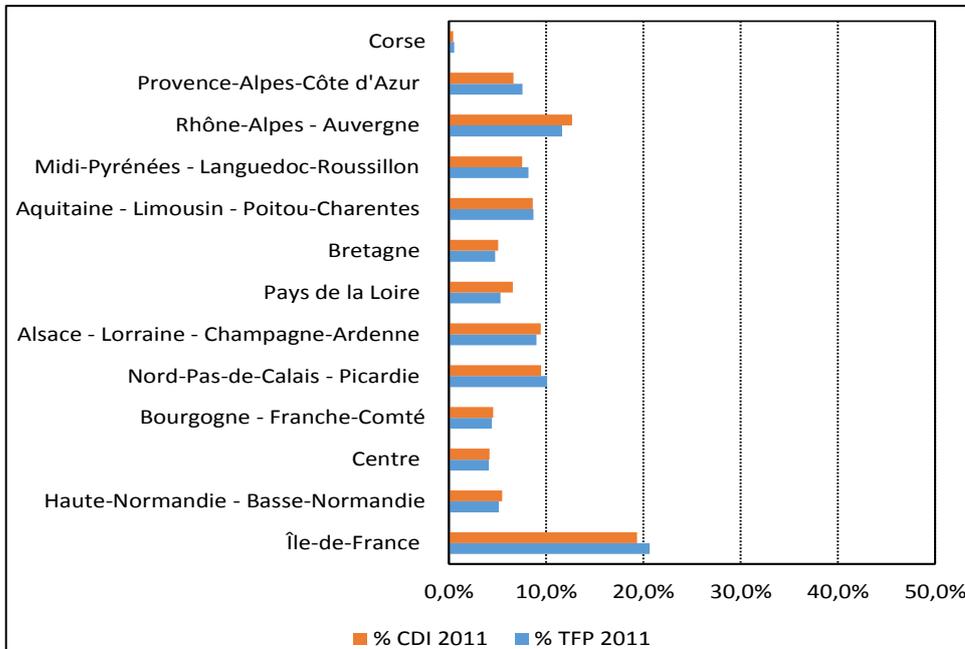
La concentration en Ile-de-France des cadres en CDI est manifeste, puisque 45% des effectifs métropolitains y résident. Aucune autre grande région de France ne rivalise avec elle en dépit du regroupement régional opéré récemment. Rhône-Alpes-Auvergne, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne accueillent, à elles quatre, à peine le tiers des jeunes cadres métropolitains. Un jeune cadre à la recherche d'un emploi stable fait ainsi très souvent le choix de s'installer dans la région-capitale, passage géographique favorable à son cursus professionnel. A l'inverse, les non-cadres (graphique G2) occupent plus harmonieusement l'ensemble du territoire métropolitain.

G.1. Répartition des cadres occupés de moins de 40 ans selon la région de résidence



Source : B. Aubry (calculs d'après les fichiers-détails des EAR (enquêtes annuelles des recensements). Champ : France métropolitaine

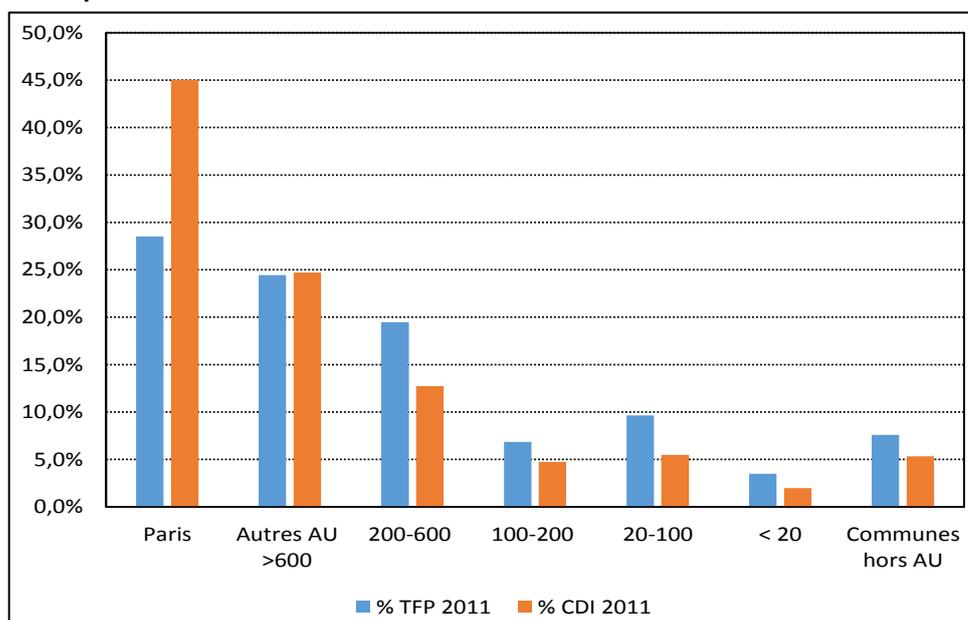
G. 2. Répartition des non-cadres occupés de moins de 40 ans selon la région de résidence



Lecture : 45 % des jeunes cadres en CDI de France métropolitaine résident en Île-de-France ; 35% des jeunes cadres titulaires de la fonction publique (TFP) résident en Île-de-France, etc.

La taille en compte de la taille des aires urbaines donne une image très différente de la distribution spatiale des jeunes cadres. L'aire urbaine de Paris, en majeure partie incluse dans l'Île-de-France, présente des résultats similaires à ceux de la région-capitale. Les autres grandes villes (plus de 600 000 habitants) regroupent le quart de l'ensemble des cadres de la métropole. Dans les aires urbaines plus petites, les cadres en CDI sont nettement moins nombreux. Ainsi dans les aires urbaines de 20 à 100 000 habitants (12,7% de la population totale), les cadres en CDI ne représentent que 5 % des cadres du pays. Le rapport entre les deux pourcentages (indicateur de spécificité pour les cadres) est donc très faible : 40%. Cet indicateur illustre la sous-représentation des cadres du privé dans cette catégorie de villes moyennes.

G.3 Répartition des cadres de moins de 40 ans selon la taille de l'aire urbaine

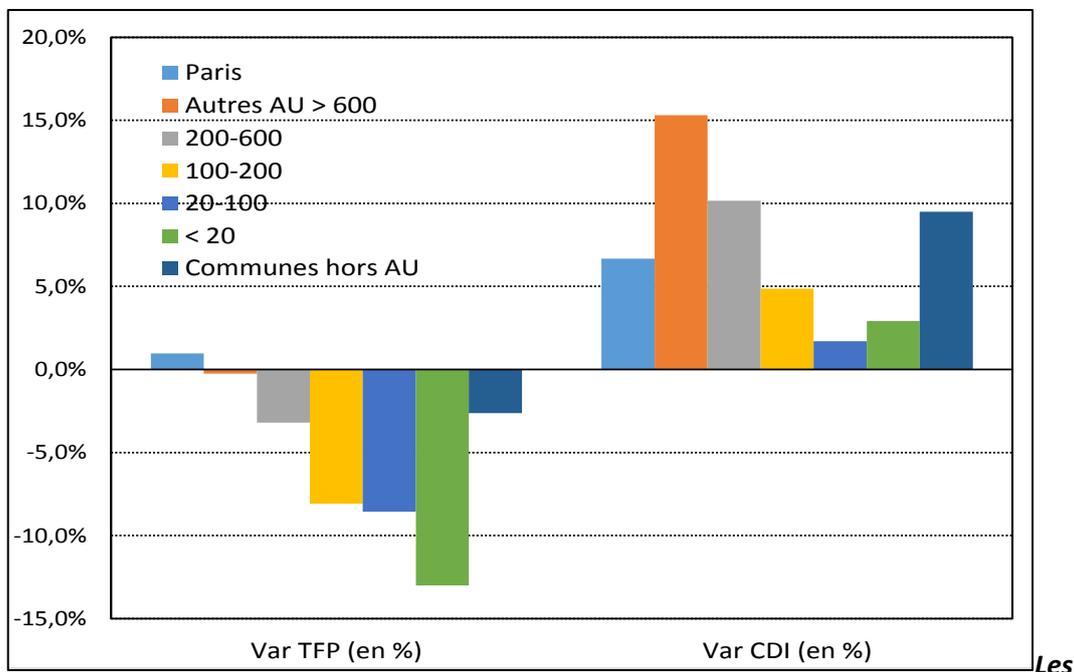


Source : B. Aubry. Champ : France métropolitaine Lecture : Près de 25 % des jeunes cadres en CDI de France métropolitaine résident dans l'une des aires urbaines comptant plus de 600 000 habitants (hors AU de Paris) ; une proportion équivalente des jeunes cadres titulaires de la fonction publique (TFP) résident dans cette même strate urbaine.

L'attractivité de la capitale en légère baisse

Les évolutions des effectifs retiennent aussi l'attention (G.4). On rappelle que les cadres en CDI sont plus nombreux (86000, cf. tableau 2) et pour près d'un tiers environ, cette augmentation revient à la seule région-capitale. Cette part est importante mais n'est pas à la hauteur du poids de la capitale dans les effectifs. L'attractivité de Paris, mesurée par le taux de croissance des cadres (7%) est donc plus faible que celui de la moyenne nationale (9%). Elle est notamment beaucoup plus faible que celle des autres grandes villes (15%) et même que celle des villes de taille intermédiaire (de 200 à 600 000 habitants). L'ensemble des aires urbaines de moindre taille (moins de 200 000 habitants) doit se contenter d'une augmentation très modeste (4 000); les communes hors aires urbaines affichent de leur côté une augmentation de 5000 emplois de cadres en CDI.

G.4 – Taux de croissance du nombre de cadres de moins de 40 ans selon la taille de l'aire urbaine (2006-2011)



Les écarts d'une ville à l'autre

Parmi les 46 aires urbaines de plus de 200 000 habitants (carte), celle d'Annemasse, dans le bassin d'emploi de Genève, profite de la croissance la plus élevée de jeunes cadres en CDI (+ 34 % en 5 ans). Elle devance celle de Limoges, de Brest et de Valenciennes où les taux de croissance bien que très élevés, de l'ordre de 25 %, touche moins de 1000 cadres. La plupart des grandes métropoles régionales conjuguent un accroissement important, tant en effectifs qu'en pourcentage. C'est le cas de Nantes (5^{ème} rang en pourcentage), Toulouse (7^{ème} rang), Lyon (5^{ème}), Bordeaux (10^{ème} rang) et Lille (11^{ème} rang). Dans un tel classement, l'aire urbaine de Paris ne se place qu'au 30^e rang, malgré l'augmentation de 30 000 cadres en cinq ans. Parmi les aires urbaines de moins de 200 000 habitants, c'est dans la moitié nord de la France que l'on trouve les taux de croissance les plus faibles. Le Havre, le Mans, Dunkerque et Mulhouse présentent même un déficit de jeunes cadres en CDI.

La fonction publique déserte les villes moyennes

La région-capitale concentre une part nettement plus faible des cadres du secteur public que du privé (28 % pour les titulaires contre 45% pour les CDI). Les régions Rhône-Alpes-Auvergne et Nord-Pas-de-Calais-Picardie viennent en seconde et troisième position. En revanche, quand il s'agit de la taille des villes, la répartition spatiale des cadres de la

fonction publique est plus équilibrée que celle du privé. Dans les grandes aires urbaines (hors Paris), les deux pourcentages sont identiques : un quart des cadres en CDI, un quart des titulaires du secteur public résident dans les aires urbaines de plus de 600 000 habitants. En revanche, le poids relatif de l'emploi public est nettement supérieur dans les villes moyennes et petites. Le rapport est même de 2 à 1 dans les villes de moins de 20 000 habitants (G.3). Mieux loties en emploi public, ces villes subissent néanmoins une très forte régression de leurs effectifs en jeunes cadres: en cinq ans seulement, on enregistre une réduction de 13% (G.4). En moyenne, ce qui signifie que, localement, les baisses peuvent être beaucoup plus fortes encore.

Les disparités géographiques pourraient encore s'accroître

Par rapport aux actifs occupés du même âge, les cadres de moins de 40 ans ont plus de chance de bénéficier d'un statut professionnel stable (titulaire de la fonction publique ou CDI). Mais cet avantage a un coût géographique : leur concentration dans les plus grandes aires urbaines de France, dans lesquelles les conditions de vie sont les plus chères. Cette logique de concentration spatiale, qui recouvre en partie la distribution des principaux sites d'enseignement supérieur, pourrait encore s'accroître dans les prochaines années. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) devrait entretenir cette tendance. Avec un risque majeur, celui de renforcer les difficultés rencontrées par les petites et moyennes villes qui sont déjà, plus que les grandes, fortement affectées par la réduction des effectifs dans la fonction publique (G.4). En effet, à travers le suivi des effectifs de cadres les plus jeunes, il est certain que les aires urbaines de moins de 100 000 habitants souffrent d'un double handicap : *les effectifs de jeunes cadres progressent très peu dans le secteur privé et diminuent fortement dans le public.*

ANNEXES

Encadré n°1 : L'évolution des jeunes cadres en Alsace- Lorraine–Champagne-Ardenne

En 2011, on compte 109 000 cadres âgés de moins de 40 ans dans la région Alsace–Lorraine- Champagne-Ardenne. C'est 2 000 de plus que 5 ans plus tôt. Plus de la moitié (54 %) de ces jeunes cadres sont en CDI, tandis que 16 % sont titulaires de la fonction publique. Au total, 7 jeunes cadres sur 10 ont un statut pérenne. C'est un peu moins que la moyenne nationale (8 sur 10). Le taux de croissance des jeunes cadres en CDI est également inférieur à la moyenne nationale (+ 3,2 % contre + 8,8 %).

Les principales aires urbaines de la région (Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg) sont elles aussi toutes en retrait par rapport aux villes de taille comparable. Le nombre de

cadres dans toutes ces aires urbaines a moins augmenté en moyenne que dans les 41 autres grandes aires urbaines de plus de 200 000 habitants. Cette moindre attractivité est également observée pour les jeunes cadres en CDI. À Mulhouse, cette catégorie d'actifs occupés est même en diminution.

Encadré n° 2 : Les aires urbaines

Il s'agit selon l'Insee d'un « ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ». Dans cette étude, ce concept géographique permet, à partir des cadres résidant dans l'aire urbaine, de mieux approcher le nombre d'emplois de cadres dans les principales villes de France. On peut ainsi analyser la dynamique économique des villes à partir des cadres y habitant.

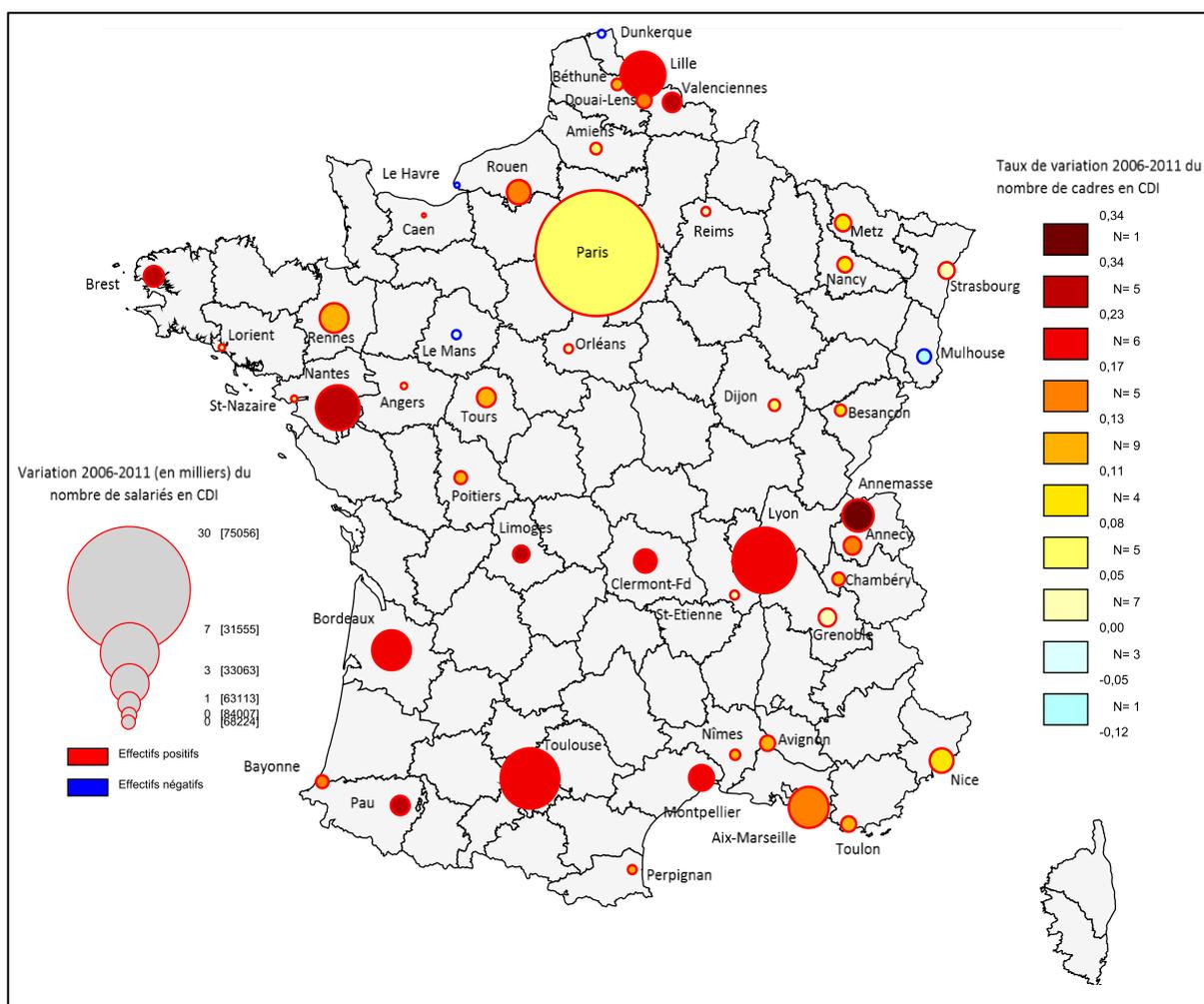
Encadré n° 3 : Les cadres

Dans cette étude, on distingue trois types de cadres. Ces trois catégories ont été construites à partir des déclarations des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête annuelle de recensement, qui sont regroupées par l'Insee selon une nomenclature agrégée.

Les titulaires de la fonction publique correspondent aux cadres de la fonction publique (code 33 de l'Insee) et aux professeurs et professions scientifiques (code 34) titulaires. Les cadres en CDI sont ceux bénéficiant de ce statut parmi les catégories de l'Insee 36 (cadres d'entreprise) et 35 (professions de l'information, des arts et des spectacles). La catégorie « autres » regroupent les cadres salariés de la fonction publique ou du secteur privé en CDD, les professions libérales et assimilés (catégorie 31 de la nomenclature de l'Insee), les stagiaires, etc. Il s'agit d'une catégorie très hétérogène. C'est la raison pour laquelle cette étude ne s'attarde pas sur ses évolutions entre 2006 et 2011.

Les catégories agrégées de l'Insee ne permettent pas une partition exacte des cadres selon le statut de l'emploi. Mais on peut néanmoins l'approcher avec une suffisamment bonne robustesse pour que les résultats présentés dans ce texte proposent une bonne mesure de l'évolution de l'emploi des cadres entre 2006 et 2011.

Carte 1. Solde démographique et taux de variation intercensitaires (2006-2011) du nombre de jeunes cadres en CDI dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants



source : B. Aubry, d'après les fichiers-détails des EAR.. Champ : France métropolitaine

Carte : JFL, réalisée avec Philcarto

A propos de l'inégalité croissante des territoires

Revue Population et Avenir, numéro de mars 2015 (*L'inégalité croissante des territoires*) : page de couverture et extraits :



DOSSIER | France : l'inégalité économique des territoires

L'inégalité économique des territoires

Les écarts continuent de se creuser

L'évolution récente de la pyramide des âges et un solde migratoire positif conduisent à une hausse du nombre d'actifs en France métropolitaine. Les deux tiers de cette augmentation s'expliquent par celle des cadres. Mais elle est très inégalement distribuée dans l'Hexagone, d'où un accroissement des disparités territoriales. On voit mal comment le regroupement des régions et les lois créant une nouvelle strate intercommunale, les « métropoles », pourraient renverser cette tendance.

Les cadres, moteurs de la croissance du nombre d'actifs

Entre 2006 et 2010, le nombre d'actifs a augmenté de plus d'un demi-million, soit un gain annuel moyen d'environ 140 000 nouveaux actifs. Les deux tiers de cette croissance sont assurés par l'augmentation du nombre de cadres. La contribution du secteur privé à cette croissance est importante : pour 100 cadres créés dans le

PCS	Effectif 2006 des actifs (en milliers)	Effectif 2010 des actifs (en milliers)	Solde 2006-2010 (en milliers)	Variation 2006-2010 (%)
Cadres...	3.932	4.339	0.397	+9,5%
... du public	1.187	1.222	0.055	+4,7%
... du privé	2.745	3.117	0.372	+13,6%
Autres catégories socio-professionnelles	21.367	21.551	0.190	+0,9%
Métropole	25.310	25.886	0.567	+2,2%

Une croissance du nombre des cadres très inégale selon les régions

Dans toutes les régions de France métropolitaine, la croissance du nombre de cadres est plus élevée que celle des non-cadres, mais elle est très inégale (figure 1).

Dans 8 régions, l'augmentation du nombre de cadres en quatre ans est supérieure à 10% :

- elle atteint ou dépasse le seuil des 12% dans les régions Midi-Pyrénées, Bretagne, Rhône-Alpes, Aquitaine, Pays de la Loire et Corse ;
- elle est voisine des 10% en Languedoc-Roussillon, dans

Par Bernard Aubry et Jean-François Léger*

* Association de Population Métroupe, Université Toulouse 1, Université Toulouse 2, Université de Bourgogne.

Sommaire

1 Une idéologie de la métropolisation ?
par Gérard-François Dumont

4 France : l'inégalité économique des territoires
Les écarts continuent de se creuser
par Bernard Aubry et Jean-François Léger

8 REVUE DE PRESSE
par Eric Cahuet

9 N° 74 - Les espaces touristiques en France
par Eric Cahuet

13 POINTS DE VUE
■ L'Europe : géographie, histoire et prospective
■ Des projets urbains pour le bien-être
■ Des territoires de réussite
L'événement géopolitique

14 L'Asie
La Chine : une mosaïque de « vieux » et de « jeunes »
par Remy Vissière

17 La longévité en France : un bilan dual
par Gérard-François Dumont

20 L'Asie
La géographie des cadres et de leur évolution selon les régions de France métropolitaine

50 CLIN D'ŒIL
Martin, Peeters, Rossi, Garcia, Hillier, Smith, Nussli...
Mais quelle est cette liste de noms ?

POPULATION & Avenir n° 722 • 11, avenue des Nations • 92107 Paris
Tél. : 01 47 39 10 41 • Fax : 01 47 39 10 42 • Mail : contact@population-et-avenir.com
Auteurs : Gérard-François Dumont, Bernard Aubry, Jean-François Léger
Secrétaire de rédaction : Marie-Anne Gaudin • Rédacteur : David François Dumont
Directeur : Raphaël Lecoq • Rédacteur : Raphaël Lecoq
N° CPP : 1115 8115 • ISSN : 0223-0782 (N° 018 014 1 0000)

POPULATION & Avenir. C'est l'histoire de l'humanité, des villes, du monde. Inégalités, crises, pas de mal gouverner, ont bénéficié de l'importance de leur peuplement qui leur permettait, éventuellement, de jouer un certain rôle politique et, bien entendu, d'être un large marché de biens et de services ainsi qu'un marché de l'emploi à l'échelle plus ouverte que celle de territoires non urbains, moins denses en population.

Les facteurs de la métropolisation...

Au début des années 1990, l'urbanisation, qui était née avec la révolution industrielle, se déploie, dans un contexte de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation, sous la forme d'un processus de métropolisation, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, la montée du secteur tertiaire, devenu très largement le secteur le plus pourvoyeur d'emplois, se traduit par des créations d'emplois profitant essentiellement aux territoires métropolitains.

Ensuite, face à la diversité croissante des métiers et à la mobilité professionnelle croissante ou, contrairement, des ménages se déplaçant sur le marché de l'emploi les plus larges, ce qui avantage les métropoles.

En troisième lieu, la montée de l'époque mondiale exige des conceptions multimodales et ce dernier, par exemple par le biais d'aéroports internationaux ou de bandes passantes toujours plus élevées dans les réseaux numériques, ce qui favorise justement les métropoles, où de tels équipements sont rapidement amortissables et, donc, rentables.

En outre, les métropoles offrent des avantages du type « économies d'agglomération », résultant par exemple de la concentration en leur sein de certaines fonctions :

EDITORIAL

Une idéologie de la métropolisation ?

Au début des années 1990, le monde connaît un processus de métropolisation que j'ai alors défini comme « l'exercice de forces centripètes conduisant à la concentration des hommes et des activités ». Toutefois, au fil des décennies, ce processus s'avère extrêmement inégal. À l'examen de différentes lois territoriales votées en France ces dernières années, on peut se demander si les responsables nationaux ne confondent pas le processus avec une « idéologie de la métropolisation ».

Il est au long de l'histoire de l'humanité, les villes, du moins lorsqu'elles ont pas été mal gouvernées, ont bénéficié de l'importance de leur peuplement qui leur permettait, éventuellement, de jouer un certain rôle politique et, bien entendu, d'être un large marché de biens et de services ainsi qu'un marché de l'emploi à l'échelle plus ouverte que celle de territoires non urbains, moins denses en population.

Les facteurs de la métropolisation...

Au début des années 1990, l'urbanisation, qui était née avec la révolution industrielle, se déploie, dans un contexte de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation, sous la forme d'un processus de métropolisation, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, la montée du secteur tertiaire, devenu très largement le secteur le plus pourvoyeur d'emplois, se traduit par des créations d'emplois profitant essentiellement aux territoires métropolitains.

Ensuite, face à la diversité croissante des métiers et à la mobilité professionnelle croissante ou, contrairement, des ménages se déplaçant sur le marché de l'emploi les plus larges, ce qui avantage les métropoles.

En troisième lieu, la montée de l'époque mondiale exige des conceptions multimodales et ce dernier, par exemple par le biais d'aéroports internationaux ou de bandes passantes toujours plus élevées dans les réseaux numériques, ce qui favorise justement les métropoles, où de tels équipements sont rapidement amortissables et, donc, rentables.

En outre, les métropoles offrent des avantages du type « économies d'agglomération », résultant par exemple de la concentration en leur sein de certaines fonctions :

1. Brevet, Gérard-François, compte rendu de séminaire « Métropolisation et internationalisation », Centre national de la recherche scientifique, Paris, Juin 2004.
2. « Les territoires dans la mondialisation », voir en particulier « Population & Avenir », n° 721, janvier-février 2015.

3. Cité ici sans autre précision : Cf. Dumont, Gérard-François, « L'urbanisation et le monde », un processus diversifié, « Population & Avenir », n° 715, novembre-décembre 2013.
4. Dumont, Gérard-François, « L'urbanisation et le monde », « Population & Avenir », n° 715, novembre-décembre 2013.
5. Note de centre de la décision, intitulée « L'OCDE face à la France », octobre 2014, France Écologie 2014.
6. Dumont, Gérard-François, « L'urbanisation et le monde », « Population & Avenir », n° 721, janvier-février 2015.

7. Selon les estimations de l'OCDE, le nombre d'habitants par km² de population (intercommunale) par la loi du 16 décembre 2010, soit depuis par la loi du 17 janvier 2013 de modification de l'ordonnance relative à l'organisation des métropoles (MOP/10).

POPULATION & Avenir n° 722 • 11, avenue des Nations • 92107 Paris

